



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-53

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601, TEL QU'AMENDÉ
(Reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires
construits avant 1991)**

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601 EST AMENDÉ DE FAÇON À :

1. Ajouter une disposition concernant la reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires construits avant 1991;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses résidents de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 30 avril 2018, à 19 h conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville, tenue le 9 avril 2018, en vertu de la résolution no 22236-04-18;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Michel Morin
Appuyé par monsieur Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU QUE le second projet de règlement portant le numéro 601-53, intitulé : « Amendement au règlement zonage no 601, tel qu'amendé (Reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires construits avant 1991) » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La section 12.1 est modifiée par l'ajout, à la suite de l'article 12.1.3, de l'article suivant :

« 12.1.4 Reconnaissance de droits acquis


Les bâtiments principaux et les bâtiments accessoires érigés avant le 19 août 1991 sont réputés conformes au règlement de zonage numéro 310 qui était en vigueur avant l'adoption du présent règlement quant aux dispositions touchant les marges. »



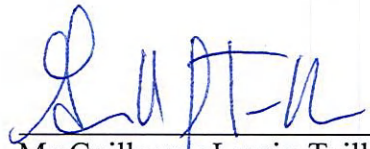
ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 14 MAI 2018.



Paul Germain
Maire



Me Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier

Avis de motion :	22236-04-18	9 avril 2018
Adoption du premier projet de règlement :	22235-04-18	9 avril 2018
Avis public l'assemblée de consultation :		19 avril 2018
Tenue de l'assemblée de consultation :		30 avril 2018
Adoption du second projet de règlement :	22272-05-18	14 mai 2018
Avis public pour demande d'appro. réf.		
Adoption du règlement :		
Approbation par la MRC :		
Entrée en vigueur :		